

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2026

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

Date de convocation :
23/03/2026

Date d'affichage :
23/03/2026

Numéro : 05/2026

Le vingt-sept mars 2026, à dix-neuf heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DUMAY, doyen de l'assemblée.

Présents : Bernard DELBRUEL, Yves Monteillet, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Inès LEBAILLY, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Patricia COMBETTES, David POUTRAIN, Carole SEGURA, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE, Ghislain PELLIEUX, Jérôme SABRIE, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Sophie SANCHEZ, Denis ROUQUETTE, Jean-Claude RAFFANEL.

Absents excusés représentés :

Absents excusés non représentés :

Absent non excusé non représenté :

Secrétaire de séance : Inès LEBAILLY

ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée en vertu de l'article L 2122-8 du CGCT. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 27 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum est bien remplie.

Monsieur le Président invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

En vertu des articles L 2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

- Jérôme SABRIE
- Denis ROUQUETTE

À l'appel de son nom, chaque conseiller municipal s'est approché de la table de vote. Le Président a constaté que chaque conseiller municipal a déposé dans l'urne son enveloppe.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

nombre de bulletins : 27

bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 7

nombre de suffrages exprimés : 20

majorité absolue : 11

a obtenu :

- Monsieur Bernard DELBRUEL : vingt (20) voix

Monsieur Bernard DELBRUEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire
Bernard DELBRUEL

Le Secrétaire
Ines LEBAILLY

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 081-218101442-20260327-DEL_005_2026-DE

